

Déclaration liminaire

La Roche Sur Yon, le 29/10/ 2020

Monsieur le président,

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, Solidaires Finances Publiques ne peut faire abstraction de la situation générale du pays.

Nous vivons une période d'incertitude liée à la crise sanitaire et c'est une évidence que celle-ci ne fait qu'aggraver la crise sociale. Le fossé se creuse entre ceux qui ont pu épargner 85 milliards d'euros et ceux dont la paupérisation ne fait que s'accroître !

A la DGFIP, on nous annonçait que la crise sanitaire devait marquer une rupture avec le contenu et les méthodes éculées des réformes menées par ce gouvernement et ceux qu'ils l'ont précédé. Cette crise allait faire prendre conscience du rôle fondamental des services publics pour affermir le lien social et ainsi répondre aux besoins des usagers pour amortir les effets de cette crise .

Pour Solidaires Finances Publiques, la mission des agents publics est d'assurer le service public pour garantir la cohésion sociale par la réduction des inégalités, l'accès à l'éducation, la santé, la culture, etc.

Au lieu de cela, le dernier contrat d'objectifs et de moyens (COM) implique une baisse des emplois, des restructurations et la priorité donnée au numérique.

La dé-métropolisation et la mise en place du nouveau réseau de proximité continue. La dé-métropolisation s'inscrit pleinement dans une réorganisation totale de l'administration et répond à une commande politique.

Concernant le nouveau réseau de proximité, la DGFIP continue d'affirmer auprès des agents et des élus locaux que la mise en place d'un accueil de proximité va permettre d'augmenter la présence des services dans les territoires de près de 30 %.

Elle oublie systématiquement de préciser que le service rendu n'aura rien à voir avec ce que permet l'organisation actuelle. Comment peut-on comparer la présence d'un seul agent (1 à 2 fois par semaine, voire par consultation à distance), avec des agents physiquement présents quotidiennement avec une pleine compétence ?

La DGFIP low-cost nous n'en voulons pas !

Pour Solidaire Finances Publiques, des alternatives existent ! Ne serait-il pas plus pertinent de renforcer les services existants en les renforçant par l'arrivée de nouvelles missions et de personnels ?

L'accueil de proximité est un leurre qui sera vite démasqué !

S'agissant de cette CAPL, Solidaire Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28/10/2010 et ce depuis sa mise en place. Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion .

Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agents. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité. Un exemple, les directions locales pourront consulter l'évaluation des agents arrivant en mutation avant de réaliser le mouvement local, la mobilité choisie risque de prendre encore du plomb dans l'aile.

Aujourd'hui, nous siégeons en CAPL N° 2 pour un seul recours : pour autant, il ne faut pas croire que tous les cadres B de Vendée soient satisfait de leurs notations. La disparition de la valorisation pécuniaire de la notation, l'introduction du recours hiérarchique et la suppression d'une partie des CAP a largement contribué à ce résultat .

Pour conclure, les événements qui se déroulent encore aujourd'hui, liés à la Covid 19 ne devront pas avoir d'impact sur les évaluations de l'année 2021. En effet, les résultats des objectifs assignés pour l'année 2020 devront être nuancés et tenir compte des conditions dégradées d'exercice des missions.